

24398

27, rue Taitbout

75009 PARIS

tél. 01 4022 05 22

fax 01 4022 03 92

e-mail : cesemop@club-internet.fr

cesem opinion



24398



AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

**LE VIIIème PROGRAMME DE L'EAU
pour le Bassin Seine-Normandie**

**Observation du processus de concertation
et
Évaluation des objectifs**

Note de diagnostic

Décembre 1999

Jacques ANTOINE
Professeur honoraire au CNAM
Trésorier de l'Académie de l'eau

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) a mis en route en 1999 le processus de préparation du VIIIème programme de l'eau qui doit couvrir, pour le Bassin Seine-Normandie, les investissements et les actions de la période 2002-2006.

Au moment où la réflexion et les pratiques sont en évolution en ce qui concerne l'aménagement du territoire et la gestion décentralisée du développement; au moment où simultanément les politiques de gestion de l'environnement et d'aménagement du territoire visent à promouvoir un « développement durable »; et tandis qu'é va sortir prochainement une directive du Conseil de l'Union Européenne pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, il est utile d'examiner dans quelle mesure tout ce qui sortira de la concertation autour du VIIIème programme de l'eau sera en bonne symbiose avec ces nouveaux courants de réflexion, de stratégie et d'action.

C'est dans cette perspective que l'AESN a confié à CESEM OPINION une mission d'observation et d'analyse du processus de préparation du 8ème programme de l'eau pour le bassin Seine-Normandie.

En décembre 1999, ce processus est en route, et suffisamment engagé pour qu'un premier diagnostic puisse être formulé. Le document qui suit est présenté sous forme d'une série de notes et d'un texte de synthèse.

SOMMAIRE

Note n° 1	Synthèse de nos observations et recommandations	3
Note n° 2	La lettre de cadrage Résumé et éléments d'analyse	10
Note n° 3	Aménagement du territoire et développement durable Critères et références	14
Note n° 4	L'eau et l'opinion publique en France Tendances actuelles	28
Note n° 5	L'eau et l'opinion publique en Seine-Normandie Sondages possibles	33
Note n° 6	Nos sources d'information sur le 8ème programme de l'eau en Seine-Normandie	38

Synthèse de nos observations et recommandations

Conformément à la demande qui nous a été faite, nous formulons quelques remarques sur le 8ème programme de l'eau pour le bassin Seine-Normandie, dans l'état actuel de sa préparation, au regard d'abord des critères du développement durable et de l'aménagement du territoire, puis des attentes et perceptions de l'opinion publique. Assez logiquement, nous présentons ensuite quelques observations sur le processus de préparation de ce 8ème programme et terminons par quelques recommandations. En revanche, nous n'examinons pas ce projet sous l'angle de ses justifications techniques, économiques et financières.

1. Le 8ème programme au regard du développement durable et de l'aménagement du territoire

1.1. On peut d'abord affirmer d'emblée que **l'ensemble du projet de programme va dans le sens du développement durable**, dans la mesure où il est centré sur la sauvegarde de la ressource dans sa **dimension patrimoniale**;

dans la **mesure** également où il préconise des **actions intégrées** exigeant la mise en oeuvre de **concertations** et de **partenariats** entre acteurs, faisant jouer la **solidarité**, et se traduisant par des **contrats**;

dans la mesure **enfin où il s'agit d'actions émanant d'initiatives locales**, dans des processus mettant plus l'accent sur le développement à partir de la base (bottom-up) que sur l'application de directives venant du sommet (top-down).

1.2. On peut dire aussi que cet ensemble de critères va assez bien dans le sens des orientations affichées par les volontés actuelles de **l'aménagement du territoire français** : décentralisation et valorisation des initiatives locales.

Cependant, **les liaisons sont à développer et à renforcer** entre projets et décisions d'aménagement du territoire d'une part, de gestion du système de l'eau d'autre part. En particulier, en ce qui concerne les autorisations d'implantations ou d'extensions d'activités industrielles polluantes, compte tenu de leurs impacts sur l'eau et sur l'environnement. Le prochain colloque de l'Académie de l'eau, sur les relations entre l'eau, l'aménagement du territoire et le développement durable (10 et 11 février 2000), doit apporter des éléments d'analyse à ce sujet; il faudra examiner l'intérêt et la possibilité de les reprendre.